

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° I-3006

présenté par
M. Juvin

ARTICLE 21

I. – À l’alinéa 307, substituer au mot :

« Département »,

le mot :

« Département-Région ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 308, substituer au mot :

« Département »,

le mot :

« Département-Région ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.